

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 10 août 2018 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Marchaux (Doubs)**

NOR : INTJ1822163A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Marchaux (Doubs) prend l'appellation de brigade territoriale de Marchaux-Chaufontaine à compter du 15 août 2018. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Marchaux-Chaufontaine exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 août 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le colonel, adjoint au sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
H. CHARVET

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Marchaux	Battenans-les-Mines Blarians Braillans La Bretenière Cendrey Champoux Chaufontaine Corcelle-Mieslot Flagey-Rigney Germondans Marchaux Moncey Ollans Palise Rigney Rignosot Rougemontot Thisé Thurey-le-Mont La Tour-de-Sçay Valleroy Venise	
Marchaux-Chaufontaine		Battenans-les-Mines Blarians Braillans La Bretenière Cendrey Champoux Corcelle-Mieslot Flagey-Rigney Germondans Marchaux-Chaufontaine Moncey Ollans Palise Rigney Rignosot Rougemontot Thisé Thurey-le-Mont La Tour-de-Sçay Valleroy Venise